

34J07

Rivière Quutsuki

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 CM (concession minière) ou
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche indique la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Substance extraite

G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
H) Sable de silice	P) Ferme consolidée	X) Calcite
I) Calcaire	J) Terre jaune	R) Résidu miniers inertes
M) Pierre dimensionnelle	K) Terre noire	S) Sable
E) Minerai de silice	N) Terre noire	T) Tourbe

Statut du site d'extraction
 O) Ouvert sous conditions O) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périétre urbaine
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire soustrait à l'exercice et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)
- Territoire ou le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Beramite, Essipit, Mashtewish, Nutschkan

Frontières

Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 2°41' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5"
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

34J11	34J12	34J13
34J06	34J07	34J08
34J03	34J02	34J01

